

**2 Politique**

**Législatives de juillet 2017**

**Les probables raisons d'un inévitable report**



Photo : Joe Mamianga

Les députés de la 12e Législature devraient à nouveau voir leur mandat prolongé.



Photo : L'union

Le Palais Léon Mba, siège de l'Assemblée nationale.

**ONDOUBA'NTSIBAH**

Libreville/Gabon

**Le Premier ministre Emmanuel Issoze Ngondet avait sollicité et obtenu de la Cour constitutionnelle le report des élections législatives, constitutionnellement prévues pour décembre 2016 au plus tard. Et la haute juridiction avait recommandé au gouvernement d'organiser ce scrutin avant le 29 juillet 2017 au plus tard. A un peu plus d'un mois de cette échéance, rien ne montre que l'Exécutif pourra tenir les délais. Loin s'en faut. Au contraire, d'autres éléments se sont ajoutés entre-temps, et suffisent pour convaincre l'opinion quant au prolongement du mandat actuel des députés.**

**PLUSIEURS** acteurs politiques, toutes tendances confondues, évoquent de plus en plus le sujet. Mais, il n'y a encore rien d'officiel. Et le débat alimente peu à peu l'actualité politique nationale. Certains ne croient plus à l'organisation des élections législatives "au plus tard le 29 juillet 2017", comme recommandé par la Cour constitutionnelle en décembre 2016, suite à une saisine introduite par le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet. D'autres se demandent encore ce qui pourrait justifier un nouveau report, qui semble pourtant davantage inévitable.

Dans tous les cas, en décembre 2016, le gouvernement avait brandi "les difficultés financières ainsi que la prise en charge, dans l'urgence, des dépenses imprévues consécutives aux violences enregistrées à l'issue de l'élection du président de la République du

27 août 2016". Un argument qui, à l'analyse des juges constitutionnels, constituait "un cas de force majeure autorisant l'organisation de l'élection des députés à l'Assemblée nationale le 29 juillet 2017 au plus tard".

La même Décision de la haute juridiction précisait, "les députés de la 12e Législature dont le mandat expire le 27 février 2017 demeurent en fonction jusqu'à la proclamation des résultats de l'élection des députés à l'Assemblée nationale organisée dans les délais ci-dessus..."

Le premier argument avancé par ceux qui considèrent que ces échéances électorales ne pourront pas se tenir en respect des délais fixés par la Cour, tourne justement autour des raisons ayant constitué "un cas de force majeure" en décembre 2016. Les difficultés financières sont-elles désormais derrière nous ? Y a-t-il une ins-

cription budgétaire dans la loi de Finances rectificative 2017 propre à l'organisation de ce scrutin ?

Deuxième argument : d'expérience, on sait que les préparatifs des scrutins, chez nous, débutent plusieurs mois avant les délais fixés. Parmi ceux-ci, la mise en place des commissions électorales locales, la prestation de serment de leurs membres devant la Cour constitutionnelle, leur formation, etc. Or, jusqu'à présent, on ne voit rien se faire dans ce sens. Au-delà de tous ces aspects, le pays vient d'organiser un Dialogue politique dont les phases citoyenne et politique ont été sanctionnées par de nombreux Actes consignés dans un rapport. Et ces Actes appellent à la mise en place de plusieurs réformes qui touchent aussi bien à la vie socio-économique qu'aux institutions dont justement l'Assemblée nationale. Tout

comme elles concernent toutes les institutions et autres administrations impliquées dans la chaîne d'organisation des élections politiques dans notre pays (ministère de l'Intérieur, Cénap, Cour constitutionnelle).

**QUESTIONS** • A noter que sur un tout autre plan, l'un des Actes du Dialogue prévoit la formation d'un nouveau gouvernement chargé, notamment, de mettre en œuvre lesdits Actes. La question à ce niveau est de savoir par où va commencer l'Exécutif. Peut-il objectivement commencer par l'organisation des élections législatives, quoique constitutionnelles, avant de s'occuper des Actes du Dialogue politique ? Selon toute vraisemblance, non. Surtout que certaines indiscretions disent que le report dudit scrutin aurait été également envisagé lors de la

phase politique des assises d'Angondjé.

Si le gouvernement présentait la mise en application des Actes du Dialogue politique comme "un cas de force majeure", cela pourrait-il suffire pour convaincre les juges constitutionnels à autoriser un nouveau report ? La réponse pourrait être : pourquoi pas ?

Autant d'éléments qui laissent croire qu'il sera presque impossible que les prochaines Législatives se tiennent au plus tard le mois prochain. Ce qui fait dire que les députés de la 12e Législature dont la fin du mandat était préalablement prévue le 27 février dernier, bénéficieront encore de plusieurs autres mois, voire des années.

Quand l'opinion le saura-t-il ? Sans doute après la saisine de la Cour constitutionnelle par le Premier ministre.

**Plénière à l'Assemblée nationale  
La réforme hospitalière adoptée**



Photo : Christian Mombo

Les députés adoptant unanimement les textes.



Photo : Christian Mombo

Une vue d'ensemble du bureau de l'Assemblée nationale lors de cette plénière.

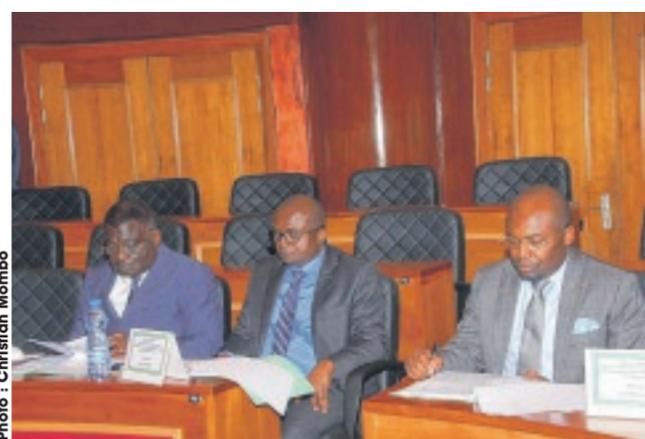


Photo : Christian Mombo

Les membres du gouvernement concernés par les textes adoptés.

**SM**

Libreville/Gabon

**LES** députés se sont réunis, lundi dernier, au palais Léon Mba, siège de l'Assemblée nationale, dans le cadre d'une plénière pour l'examen et l'adoption de plusieurs textes. Cinq au total, parmi lesquels, le projet de loi portant réforme hospitalière en République gabonaise et quatre autres textes autorisant l'Etat gabonais à

contracter des emprunts auprès de plusieurs établissements financiers. Notamment, la Banque africaine de développement (BAD), la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et l'Agence française de développement (AFD).

Selon le ministre de la Santé, Léon Nzouba, lors de son audition par les membres de la Commission des Affaires sociales, culturelles et de la communication, le texte adopté par les députés devrait permettre à tout citoyen,

quelle que soit sa catégorie sociale, de pouvoir fréquenter tout hôpital public dont la mission essentielle est de fournir des prestations de soins de qualité. Car, avait-il laissé entendre, le système gabonais vient de s'enrichir d'un plateau technique hospitalier grâce à la construction et à l'équipement d'hôpitaux publics modernes de pointe.

Cependant, avait souligné Léon Nzouba, la gouvernance de telles structures est incompatible avec la logique administrative, qui a toujours caractérisé le

fonctionnement des hôpitaux publics, jusqu'ici considérés comme de simples services d'une administration centralisée, chargé d'appliquer les directives et d'utiliser les crédits qui leur sont affectés. C'est pourquoi, pour le membre du gouvernement, pour optimiser, capitaliser et pérenniser désormais ces « importants investissements, une réforme fixant les règles de création, d'organisation et de gestion des hôpitaux publics était indispensable ».

De même, il est apparu nécessaire pour le ministre

de la Santé d'entreprendre cette réforme hospitalière, afin de répondre aux exigences d'une politique orientée vers une santé pour tous et aux exigences de la société moderne, qui exige une médecine de plus en plus efficace.

Autrement dit, la réforme ainsi adoptée poursuit un objectif de performance aussi bien dans la gestion administrative et financière que dans l'offre de soins. «Le nouvel hôpital, tout en assurant ses missions de service public, devra également assurer l'équilibre de ses comptes et

garantir une qualité de soins, afin de répondre à ses obligations de performance», a précisé le patron de la Santé.

Par ailleurs, s'agissant des quatre autres textes examinés et adoptés par les élus du peuple, le premier autorise l'Etat à contracter un emprunt de 200 millions d'euros auprès de la BAD. Deux autres textes autorisent également l'Etat à emprunter un peu plus de 71 millions d'euros à la BIRD. Et, le dernier, concerne l'emprunt de 93 millions d'euros auprès de l'AFD.